



## RÉSIDENCE D'AUTEURS et D'ARTISTES

### Résidence d'écriture

#### Centre de création en résidence d'auteurs et d'artistes aux fours à chaux de Régneville-sur-mer

(lieu de travail et d'écriture pour le théâtre, la danse, la musique, les arts du cirque, l'écriture, les arts de la rue, les arts visuels)

Appel à projets 2018

ECRIVAINS /SCENARISTES/ ILLUSTRATEURS / TRADUCTEURS

Documents à retourner pour le 29 juin 2017

par courrier à

À

Conseil départemental de la Manche

Délégation à la culture – service de la création et de l'action culturelle

« **Résidence d'artistes 2018** »

50050 SAINT-LÔ cedex

et/ou par email à [culture@manche.fr](mailto:culture@manche.fr)

Pour toute information : Nicolas Huart 02 33 05 98 36 – [nicolas.huart@manche.fr](mailto:nicolas.huart@manche.fr)

## **Résidence d'auteurs et d'artistes**

### **Résidence de projets de création artistique en théâtre, danse, musique, arts du cirque, écriture, arts visuels**

Afin de répondre au mieux au besoin de lieux de travail pour le spectacle vivant et les arts visuels, de favoriser la création artistique et littéraire et les collaborations entre professionnels, le Conseil Départemental de la Manche s'est doté d'un centre de création en résidence aux fours à chaux de Régnéville sur mer, dans le havre de la Sienne.

**Le Département met à disposition cet espace de travail (sans technicien) aux projets sélectionnés par jury et prend en charge l'hébergement des équipes en création.**

#### **Sont éligibles à ce dispositif :**

- Les auteurs originaires ou non du département dès lors que leurs créations trouvent les moyens de diffusion sur le territoire départemental. (par exemple édition avec une diffusion assurée sur le territoire de la Manche, collaboration envisagée avec des bibliothèques, librairies, production de l'œuvre au travers un spectacle diffusé au sein d'un lieu culturel ...)
- Les auteurs ayant publiés au moins une œuvre à compte d'éditeur ou des textes dans au moins 3 revues,
- Les traducteurs, avoir traduit au moins un ouvrage à compte d'éditeur
- Les critiques littéraires ayant publié régulièrement des articles dans les journaux, magazines ou revues à caractères littéraires.
- Accompagnés par une structure culturelle de la Manche (bibliothèque, éditeur, revue, festival, théâtre...) qui est fortement impliquée dans le projet de création l'auteur.
- Les auteurs n'ayant pas bénéficié de ce dispositif dans les 24 derniers mois précédant la date de sélection du jury.

Les demandes sont étudiées par un jury réunissant des professionnels de la culture, du livre et de la lecture, des élus et techniciens du Conseil départemental.

#### **Le comité consultatif examine les projets au regard des critères suivants :**

- Intérêt artistique du projet et pertinence de son inscription dans le centre départemental de création en résidence,
- Nécessité de confirmer un auteur récemment révélé en littérature ou soutenir un écrivain de plus grande notoriété dans l'aboutissement d'un travail important,
- Qualité de la collaboration et de l'engagement entre l'auteur et la structure culturelle partenaire (diffusion, visibilité, périodes de rencontres, autres formes d'accompagnements
- Qualité de médiateur de l'auteur / traducteur et des médiations proposées en collaboration avec les professionnels du livre (bibliothèques et librairies du territoire). Proposition d'actions de médiation et de rencontres avec les publics et notamment ceux prioritaires de la collectivité, à savoir : collégiens, publics accompagnés par les territoires de solidarités...
- S'il y a production écrite, elle doit être en français, sauf accord explicite
- Compatibilité des calendriers des projets et du planning des résidences déjà retenues,

La sélection issue de ce comité devra ensuite être validée par un vote en commission permanente du Conseil Départemental.

## Fiche auteur

Nom, prénom (usuel) :

Pseudonyme / Nom de plume :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

Web :

Affiliation AGESEA NON  OUI  N° affiliation : .....

Maison des artistes MDA : NON  OUI  N° affiliation : .....

Prix obtenus (nature, date) :

Bourses obtenues (montants, dates et organismes)

CNL, Institut Français, CNT/ARTCENA, CRL, DRAC, Fondations, Organismes étrangers, résidences ou autres

Demande de bourses en cours : (dates, organismes et demandes en cours)

Résidences obtenues :

Demande de résidences en cours :

Appartenance à des académies, associations, jurys :

Activités professionnelles des 3 dernières années :

## Pièces à fournir

**Une note d'intention du lieu d'accueil / structure partenaire envisagée**, adressé à M. Le Président du Conseil départemental, à l'attention de la Délégation à la culture – Maison du département – 50 050 SAINT-LÔ cedex, faisant apparaître les motivations, le travail d'écriture envisagé ainsi que les partenaires potentiels pour des actions de médiation et de rencontres.

**Un CV détaillé de l'écrivain, scénariste, l'illustrateur ou le traducteur**

**Une bibliographie dactylographiée** présentée selon le modèle suivant. Indiquer le titre, le genre littéraire (en distinguant BD et illustration, s'il y a lieu), la date de publication et le nom de l'éditeur

- Œuvres publiées
- Textes publiés en revues
- Pièces radiodiffusées : indiquer le titre, la station radiophonique, le nom de l'émission, la date de diffusion
- Pièces de théâtre : indiquer dates et lieux des représentations, nom des théâtres et des compagnies
- Ouvrages traduits publiés

- Scénarios ou dialogues de films
- Illustrations, traductions...
- Autres

**Un exemplaire des principaux textes publiés ou œuvres**

**Une liste d'actions de médiation déjà menées, agrémentée d'articles de presse sur les actions significatives déjà réalisées pourra compléter le dossier**

**Une vingtaine de pages des œuvres en préparation, ou une note détaillée (objectifs, résumé...) sur les projets en cours**

## **VOTRE PROJET DE RÉSIDENCE**

Une résidence se définit avant tout comme l'histoire d'une rencontre entre un artiste et une structure partenaire. Cette rencontre doit permettre de définir un projet commun : réflexion sur le contenu de la résidence en fonction des attentes et besoins de l'auteur et montage financier du projet.

Chacun des partenaires (la structure culturelle et l'auteur) participe au financement de la résidence dont ils sont les destinataires.

*Les rubriques ci-dessous doivent être remplies après accord entre l'auteur le partenaire culturel livre et lecture  
Un justificatif de l'engagement du partenaire vous sera demandé.*

### **Structure partenaire envisagée :**

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Web :

### **Personne chargée du dossier de résidence au sein de ce partenaire :**

Nom, prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

**Pour l'année 2018, dates (souhaitées) et durée prévues au sein du Centre de création en résidence d'artistes (les résidences peuvent durer de 1 à 6 semaines) :**

**Objectifs de la résidence :**

**Descriptif détaillé du contenu :**

**Une rencontre / lecture / restitution de fin de résidence est-elle prévue ?**

**Remarques :**

**Périodes de présentations prévue par la structure, le lieu partenaire (saison, dates à venir, publication, expositions)**

## BUDGET PREVISIONNEL D'ACCUEIL EN RESIDENCE AU CENTRE DE CREATION DEPARTEMENTAL

*Rappel : Le budget suivant est à compléter pour informer sur le montage du projet dans son ensemble. Le Département met à disposition les espaces de travail aux projets sélectionnés par le jury et prend en charge et en direct l'hébergement et les repas des équipes en création (section hors budget en bas de tableau).*

DEPENSES		RECETTES	
Rémunérations de l'auteur		Subventions publiques (DRAC, Région, Ville, CNL) – précisez :	
Frais de déplacement		Participation de la structure culturelle partenaire <i>(édition, autres participations)</i>	
Cotisations sociales		Sociétés civiles (SACD, Fondation Beaumarchais...)	
Encadrement artistique		Mécénat, sponsoring	
Autres frais		Autres recettes	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	

***(Hors budget)***

Hébergements et accueil du groupe au sein du centre de création départemental <i>Hébergement et restauration pris en charge</i> (annexer un planning prévisionnel détaillé de présence)		Prise en charge par le centre de création départemental  <i>(nbre de jours et nbre de personnes)</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	